

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Adopté

AMENDEMENT

N° 11352

présenté par

M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

AVANT L'ARTICLE 13

À l'intitulé, substituer au mot :

« fonde »

le mot :

« fondé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur rédactionnelle témoignant de l'impréparation du Gouvernement sur cette réforme.